



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2025

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le budget 2025 de la Ville de Trois-Rivières sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville mardi le 10 décembre 2024 à compter de 16 h 15. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

Trois-Rivières, ce 29 novembre 2024.

M^e Nathalie Bohémier, greffière